

Procès-Verbal

Présents :

BANINO Jérôme, MICHELOT Éric, MEZARD-MOSTFA Dominique, TOINET Guy, GRANGE Agnès, SARTORETTI Michel, FERLAY Christiane, VAUX Marie-Aimée, WITHERS Patrick, ODIN Catherine, GRANGE Evelyne, FEUNTUN Christel, LAPLACE Sébastien, ÇAKIR-LOUSSE Corinne, ROY Jean Sébastien, GLEIZES Jérôme, FLAMENT Julien, DALBEPIERRE Michael, PAISSE Matthieu, THEVENON Pierrick, VENET Denis, VERICEL Pauline.

Absents excusés :

AGGOUN Jean-Claude, pouvoir donné à M. BANINO Jérôme
SIMON Anne-Claire, pouvoir donné à Mme. ÇAKIR-LOUSSE Corinne
ZAMPICCHIATTI-CREPET Mariana, pouvoir donné à Mme. ODIN Catherine
RATTON Maryline, pouvoir donné à Mme. MEZARD-MOSTFA Dominique
MURIGNEUX Claudie, pouvoir donné à M. SARTORETTI Michel

Evelyne GRANGE est nommée secrétaire de séance

Approbation à l'unanimité du procès-verbal du conseil municipal du 02 juin 2022

Rapporteur : Jérôme BANINO

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités territoriales, un procès-verbal faisant état des délibérations prises pendant le Conseil Municipal doit être dressé.

Une erreur dans l'envoi de ce document ne permet pas à l'ensemble du conseil municipal d'avoir eu accès à ce Compte-Rendu. Ainsi, il sera de nouveau envoyé et soumis à l'approbation du conseil le 08 septembre prochain.

Monsieur le Maire propose d'ajouter plusieurs points à l'ordre du jour :

- La commune doit solliciter en urgence une subvention à la Région AURA pour le Diagnostic de la Collégiale
- La mise en place du service des sports pour la rentrée 2022 entraîne l'obligation de créer un poste
- La commune souhaite vendre le bâtiment situé 298 rue de la Doue, il faut autoriser le Maire à signer le compromis de vente.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de rajouter ces points à l'ordre du jour.

1/ AFFAIRES FINANCIERES ET BUDGETAIRES

1-1/ Liste des décisions prises dans le cadre de la délégation au Maire

rapporteur : Jérôme BANINO

En vertu de la délégation donnée à Monsieur le Maire par le Conseil Municipal au titre de l'article L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire rend compte des décisions et commandes passées dans le courant du 2nd trimestre 2022.



1-2/ Demandes de subvention des associations locales

rapporteurs : Eric MICHELOT + Adjointes et Conseillers municipaux délégués

Le Conseil municipal sera invité à délibérer sur les demandes déposées par les associations locales. Ces demandes ont préalablement été examinées par la commission Finances réunie le 23 juin 2022.

Eric Michelot explique que, depuis le 1er janvier 2022, les associations qui souhaitent obtenir une subvention d'une collectivité territoriale ou de l'Etat, doivent s'engager à respecter le contrat d'engagement républicain dont les items principaux sont :

- ENGAGEMENT 1 : RESPECT DES LOIS DE LA RÉPUBLIQUE
- ENGAGEMENT 2 : LIBERTÉ DE CONSCIENCE
- ENGAGEMENT 3 : LIBERTÉ DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION
- ENGAGEMENT 4 : ÉGALITÉ ET NON-DISCRIMINATION
- ENGAGEMENT 5 : FRATERNITÉ ET PRÉVENTION DE LA VIOLENCE
- ENGAGEMENT 6 : RESPECT DE LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE HUMAINE
- ENGAGEMENT 7 : RESPECT DES SYMBOLES DE LA RÉPUBLIQUE

Lors de cette présentation, plusieurs questions ont été posées :

Jean Sébastien Roy : le règlement d'attribution prévoit que l'on ne peut pas donner plus que l'année précédente ; la commission finances propose parfois de donner plus à certaines associations qu'en 2021, comment est ce possible ?

Rép Eric Michelot : oui c'est une règle générale mais qui peut être modifiée au cas par cas selon les demandes particulières des associations.

Jean Sébastien Roy : pourquoi avait-on décidé 40€/enfant de moins de 18 ans pour le football et pas pour d'autres associations ?

Rép Eric Michelot : c'était une décision prise à la création du club entre chaque commune appartenant à l'entente (Pomeys, La chapelle sur Coise, Aveize, Duerne et Saint Symphorien sur Coise). Cette année il a été décidé pour une question d'équilibre de passer à 20 €/enfant.

La demande du comité des fêtes a été ajournée car il manquait plusieurs renseignements. Un rendez-vous a été pris en septembre 2022.

Une subvention de 250 € a déjà été attribuée à cette association pour l'organisation du critérium.

Jean Sébastien Roy : est ce que la commune de Pomeys subventionne l'association des familles ?

Rép Guy Toinet : La question sera posée à la commune.

Catherine Odin : Pour organiser les manifestations "d'octobre rose" une antenne d'une association nationale va être créée ; aura t elle droit à une subvention ?

Rép Jérôme Banino : Si la subvention va directement à l'association nationale ce sera inéligible à une

subvention.

Patrick Withers : L'Araire et l'Université pour Tous ne sont pas des associations dont le siège est sur la commune, pourquoi bénéficient-elles de subventions ?

Rép Eric Michelot : La commune a toujours soutenu ces associations et elle continue à le faire. Ce sont des exceptions.

Jérôme Banino propose d'attribuer une subvention de 550 € à l'association des classes en 2, même si cette dernière n'a pas rendu un dossier complet.

INTERRUPTION SÉANCE 21H30

Prise de parole des représentants de M'art in the Street

REPRISE DE LA SÉANCE : 21H31

Julien Flament : Que se passe-t-il si le budget 2022 attribué aux subventions n'a pas été distribué entièrement?

Rép Jérôme Banino : Il sera remis à Zéro lors du prochain budget primitif.

Les subventions attribuées à l'unanimité par le conseil municipal :

SUBVENTIONS A CARACTERE DE POLITIQUE LOCALE

Groupement des quatre Cantons	1 141 €
Classes en 2	550 €
Cœur de Village - union commerçante	750 €
Comité des fêtes	Ajourné
Confrérie de la Noble rosette du fin saucisson et du bon Jésus	300 €

SUBVENTIONS A CARACTERE SOCIAL

Vie libre	250 €
Association des familles	500 €
Sourire et partage	600 €
Jeunesse et famille	300 €
Association des hospitalières et hospitaliers de Lourdes	1 000 €
Scouts de la Coise	700 €
Scouts de la Coise (subvention exceptionnelle)	300 €
ISICA	3 gratuités

SUBVENTIONS À CARACTÈRE COMMÉMORATIF

FNACA 80 €

SUBVENTIONS A CARACTERE CULTUREL

Association Les Amis de la médiathèque	1 000 €
Outil en main	887 €
Centre socio culturel - Saison Del Arte	1 968 €
Maison des métiers L'outil en main (Patrick Withers ne prend pas part au vote)	1 300 €
M'Art in the Street	2 000 €
La Symphorine	400 €
UPT - ACMM	150 €
L'Araire	150 €

SUBVENTIONS AUX ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

Interventions artistiques GS Hubert Reeves	5 500 €
Interventions artistiques GS Champagnat	5 500 €
Sou des écoles Hubert Reeves (Jean-Claude Aggoun ne prend pas part au vote)	1 200 €
APEL Champagnat	500 €
OCCE	840 €
Crédit de direction Hubert Reeves	400 €
LEAP Jean Monnet (Marie Aimée Vaux ne prend pas part au vote)	

SUBVENTIONS A CARACTERE SPORTIF

BUHL (Michael Dalbepierre ne prend pas part au vote)	2000 €
Amicale boules	1 000 €
Amicale boules - subvention exceptionnelle	1 000 €
Pétanque Club frd Monts du Lyonnais (PCML)	400 €
La Symphoriette	1 800 €
Foot de table	1 280 €
Haut Lyonnais	1 920 €
Les amis de la Coise	300 €
Archers des Mdi (Michel Sartoretti ne prend pas part au vote)	500 €

1-3/Attribution du marché de travaux - Pôle sportif tranche 2

Rapporteur : Eric MICHELOT

La consultation pour la création du bâtiment qui accueillera les futurs vestiaires du football, ainsi que le dojo et l'espace gymnastique du stade Thomas Granjon, a été lancée en mai 2022. Les entreprises intéressées avaient jusqu'au 13 juin pour nous faire leur offre.

Ces travaux font l'objet de plusieurs lots de travaux et l'ensemble de ces lots a été estimé par l'équipe de maîtrise d'œuvre à 1 093 100 € HT.

La commission d'appel d'offres s'est réunie une première fois le 28 juin pour procéder à un premier classement des entreprises puis elle s'est réunie le 05 juillet pour arrêter le classement définitif des offres et rédiger son rapport qu'elle soumettra au conseil municipal.

Ce dernier devra attribuer chaque lot de travaux.

Eric Michelot explique que beaucoup de lots se retrouvent infructueux, soit en raison d'un montant trop élevé par rapport à l'estimation, soit il n'y avait pas assez de candidats ayant répondu.

Une nouvelle CAO aura lieu le 30 août pour analyser les lots qui ont été relancés afin de le proposer au conseil municipal du 08 septembre.

La Commission d'Appel d'Offres propose au conseil municipal les choix suivants :

Lot	Intitulé	Estimation HT	Prop CAO	Entreprise	Offre HT
1	Terrassement VRD	49 000 €	lot attribué	Rivollier TP	42 600 €
2	Maçonnerie	324 000 €	lot non attribué		
3	Charpente, couverture	70 000 €	lot non attribué		
4	Étanchéité Zinguerie	40 000€	lot non attribué		
5	Menuiseries extérieures	40 000€	lot non attribué		
6	Serrurerie	33 000€	lot non attribué		
7	Menuiseries intérieures	54 000 €	lot non attribué		
8	Plâtrerie isolation	105 000 €	lot attribué	Noca	94 653,82 €
9	Chape Carrelage	77 000 €	lot attribué	Selifida	78 500 €
10	Sol souple	4 300 €	lot attribué	Courbière	5 276,38 €
11	Équipement DOJO	34 200 €	lot non attribué		
12	Electricité courant faible	71 000 €	lot attribué	Noailly	62 027,50 €
13	Chauffage ventilation plomberie	177 000 €	lot non attribué		

Julien Flament : certaines communes ont stoppé leur investissement car les prix étaient trop élevés, quel choix fait la commune ?

Rép Eric Michelot : on essaie de trouver des marges de manœuvre, on espère que cela va revenir à la normale. Mais ce sera compliqué comme pour le lot charpente d'être à l'estimation dans les prochains mois.

Le conseil municipal attribue à l'unanimité les lots 1-8-9-10-12.

1-4/ Emprunt réalisé par la commune

rapporteur : Eric MICHELOT

Lors de la présentation du budget primitif 2022 de la commune, le conseil municipal a choisi d'inscrire le recours à un emprunt de 1 000 000 € pour équilibrer son budget.

Au vu des réalisations prévisionnelles de l'année 2022 et du décalage du démarrage des travaux du pôle sportif -tranche 2- en novembre, l'emprunt à réaliser pour équilibrer nos projets pourrait être décalé.

Pour autant, afin d'anticiper une hausse inexorable des taux d'emprunt, il sera proposé de contractualiser dès cette année un emprunt auprès d'un organisme bancaire mais de ne débloquer les fonds qu'en 2023.

Une consultation auprès de plusieurs organismes bancaires a été lancée et il sera présenté l'offre la plus avantageuse économiquement.

Après consultation de différents organismes bancaires, il est proposé de retenir l'offre du Crédit Mutuel pour 2M€ dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Le taux d'annuité s'élève à 1,70 %.
- Les échéances trimestrielles sont à capital constant de 25 000 €
- Le montant total des intérêts s'élève à 344 249,95 €
- La commission d'engagement s'élève à : 2000 euros.

Le versement sera effectué le 31/03/2023 et le remboursement s'effectuera par une première échéance réglée le 31/06/2023.

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, le maire à signer le contrat de prêt aux conditions ci-dessus énumérées.

1-5/ Diagnostic Sanitaire de la collégiale

rapporteur : Michel SARTORETTI

Michel Sartoretti explique à l'ensemble du conseil municipal l'intervention du Cabinet Repellin sur le rendu de l'étude du diagnostic sanitaire de la Collégiale. Il n'y a aujourd'hui pas d'urgence importante mais une série de travaux à prévoir pour les prochaines années.

Cette étude est déjà financée par la DRAC mais peut également être financée par la Région AURA.

Le plan de financement est présenté au conseil municipal :

	H.T	TTC	% du montant total
Autofinancement			
Fonds propres	23 958 €	28 750 €	25%
Autres			
Aides publiques			
Etat	47 917 €	57 500 €	50%
Conseil Régional	23 958 €	28 750 €	25%
Conseil Départemental			
Autres			

Total	95 833 €	115 000 €	100%
-------	----------	-----------	------

Catherine Odin : Le diocèse va t-il nous aider ?

Rep Jérôme Banino : oui il faudra le solliciter.

Patrick Withers : attention , les bâtiments datant d'avant 1905 ont été transférés aux communes et ces dernières sont propriétaires.

Le conseil municipal autorise le maire à solliciter une subvention de 23958 € à la région Aura pour l'étude sanitaire de la collégiale.

2/ ENVIRONNEMENT

2-1/ Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS) du Syndicat des eaux des Monts du Lyonnais (SIEMLY) - 2021

rapporteur : Guy TOINET

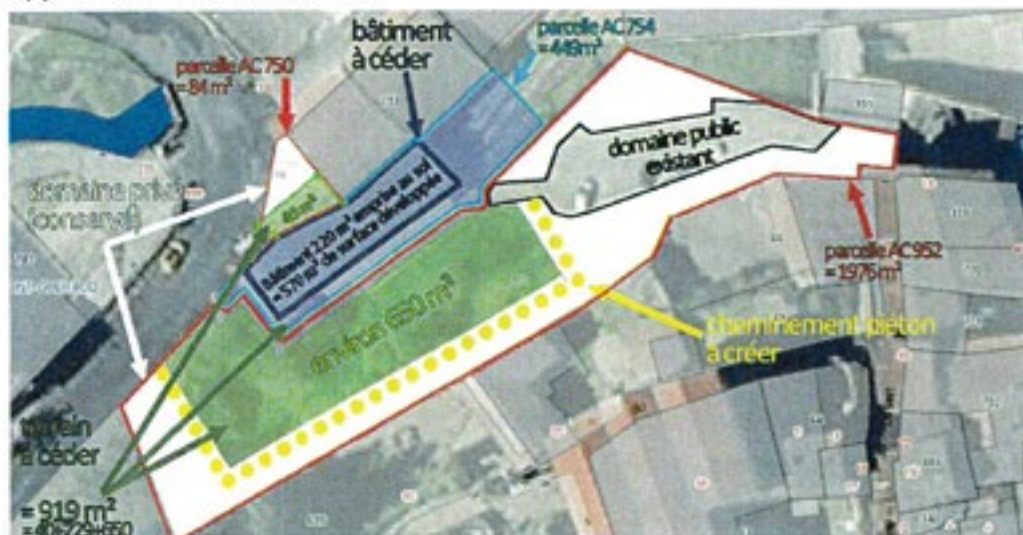
Ce rapport est présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des Collectivités Territoriales. Il doit être soumis, pour information, au Conseil municipal.

Ce RPQS a été transmis avec les pièces annexes.

3/ VOIRIE

3-1/ Cession d'un bâtiment de 298 rue de la Doue

rapporteur : Jérôme BANINO



Jérôme BANINO fait part de sa rencontre avec un éventuel acquéreur du bâtiment se trouvant sur la parcelle AC952. Les travaux de dévoiement sont à la charge de l'acquéreur.

France Domaines a estimé le bien à 195 000 €. L'aménagement du chemin à la charge de l'acquéreur est estimé à 25 000 € donc le bien pourrait être vendu à 170 000 €.

Le compromis de vente pourrait avoir lieu en août.

Pierrick Thevenon : combien de logements peut-il faire ?

Rép Jérôme Banino : 3 logements.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité le maire à signer le compromis de vente.

4 RESSOURCES HUMAINES

4-1/ Service Sport de la commune - création de poste

rapporteur : Michael DALBEPIERRE

Un des sujets phare de la campagne municipale est la création du service municipal des sports. Afin d'amorcer ce projet, il est proposé de créer un poste à mi-temps dont les missions seraient les suivantes :

- Gestion des équipements sportifs : planification, surveillance, entretien...
- Animateur sportif dans les écoles
- Gestion des manifestations sportives,
- Support des associations sportives
- Suivi du budget "sport" de la commune, notamment l'attribution des subventions

Jérôme Gleizes : Au regard de la fiche de poste, un temps plein serait peut être mieux.

Rep Michael Dalbepierre : il faudra sûrement continuer à embaucher un service civique en plus de cet agent.

Eric Michelot : on voit l'engouement du sport des habitants au vu du nombre de personnes présentes à la fête du sport 2021.

Michael Dalbepierre : la fête du sport 2022 aura lieu le 3 septembre de 10h-19h

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la création de ce poste.

4/ QUESTIONS DIVERSES

- Questions de Patrick Withers
 - Pôle culturel : le recrutement pour la chargé de projet est en cours
 - Quel impact de l'augmentation du point d'indice de 3,5% sur le budget : environ 20 000 € d'augmentation du budget
- Présentation des animations "Octobre Rose" par Evelyne Grange
 - 17 septembre : mâchon
 - 02 octobre médiathèque + sou des écoles tombola
 - 05 octobre : stand sur le marché
 - 12 octobre : bus ligue contre le cancer
 - 16 octobre : trail steep
 - 22 octobre : stand lovely + pink lady
 - 23 octobre : 4/4 coeur et crampon
 - 29 octobre : remise de dons

Clôture de la séance : 23h40

La ou Le Secrétaire



Le Maire

